

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 31 décembre 2015

Nuit de la Saint Sylvestre : mesures pour limiter les troubles à l'ordre public

Afin de prévenir tout risque de troubles à l'ordre public la nuit de la Saint Sylvestre, le préfet de l'Isère a décidé d'interdire sur l'ensemble du département :

- **Les ventes au détail des combustibles corrosifs, carburants à emporter et gaz inflammables** dans les stations service et autres points de vente délivrant ces produits.
- **L'usage et la vente de fusées, feux d'artifice et pétards**, en raison du risque de blessures et d'incendie qu'ils représentent et des mouvements de foule que peuvent générer leurs détonations. **Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux feux d'artifice organisés par des personnes publiques ou privées, déclarés régulièrement en préfecture et mairie ou programmés de longue date et ayant donné lieu à une information publique.**

Ces interdictions s'appliquent du mercredi 30 décembre 2015 à 00h00 au vendredi 1^{er} janvier 2016 à 6h00.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 07
communication@isere.pref.gouv.fr

 [@Prefet38](https://twitter.com/Prefet38)